

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le mardi 8 septembre 2020, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tient à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, monsieur Hubert Gagné-Guimond, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Madame Josée Michaud est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

155-09-2020

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

156-09-2020

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'AOÛT 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux d'août 2020 soient acceptés tels que rédigés.

157-09-2020

OCTROI DE CONTRAT POUR LA REFONTE DU SITE INTERNET

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 27 août 2020 à 14 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions conformes;

Écommunication	6 519.08 \$ taxes comprises
Base 132	10 340.57 \$ taxes comprises

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroi le contrat à Écommunication pour la refonte du site internet.

158-09-2020

DÉMARCHE DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DU KAMOURASKA OUEST POUR LA PRIORISATION DE LEUR PROJET PILOTE DE REGROUPEMENT – RÉOLUTION D'APPUI

ATTENDU QUE suite à l'adoption du projet de loi 83, la Société d'habitation du Québec (SHQ) amorçait en 2016 une démarche de restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec dont les objectifs d'efficacité et de qualité des services s'appuyaient principalement sur le regroupement des OMH;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette restructuration, la SHQ publiait un Guide d'accompagnement où il est clairement énoncé par son président directeur général en poste lors de la publication de ce guide que : « Le gouvernement souhaite que les regroupements d'offices d'habitations se réalisent de manière volontaire, en tenant compte des réalités régionales et en concertation avec tous les acteurs concernés. »;

ATTENDU QUE les OMH de la Municipalité régionale de comté de Kamouraska (MRC) se sont concertés pour former deux regroupements au sein de la MRC dont un pour le secteur Est et l'autre pour le secteur Ouest;

ATTENDU QUE les OMH des municipalités de Saint-Gabriel-Lalemant, de Saint-Pacôme et de La Pocatière ont formellement déposé auprès de la SHQ une demande de regroupement pour constituer un nouvel office sous le nom de « Office d'habitation du Kamouraska Ouest »;

ATTENDU QUE cette demande de regroupement rejoint les objectifs d'efficacité et de qualité des services visés par la restructuration du réseau des Offices d'habitation du Québec en permettant la mise en commun des ressources dont disposent les trois offices municipaux dans le cadre du programme d'habitation à loyer modique pour les personnes âgées et celles disponibles dans le cadre du programme Accès logis;

ATTENDU QUE cette demande tient compte de notre réalité régionale et locale tant au plan démographique, économique, géographique que social et qu'elle reflète pleinement la volonté de tous les acteurs concernés;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec confirmait, par lettre reçue le 22 octobre 2019, qu'elle acceptait, tel que convenu, un projet pilote et sa mise en place en date du 1^{er} janvier 2020, et ce, pour 3 ans;

ATTENDU QUE depuis la réception de cette lettre, rien n'a été fait ni avancé en ce sens;

ATTENDU QUE par suite d'une vidéoconférence tenue le 19 juin 2020, la SHQ s'avancait quant à l'annulation du projet pilote et favorisait plutôt un regroupement de l'ensemble des OMH avec ceux de Kamouraska Est;

ATTENDU QUE la SHQ justifie son recul du projet pilote en mettant de l'avant la cessation d'emploi de l'ancien directeur général de l'OMH de La Pocatière et que, selon les trois OMH, cela ne justifie aucunement l'abandon du projet pilote du Kamouraska Ouest;

ATTENDU QUE les OMH de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant ont signifié leur désaccord par lettres et résolutions officielles pendant les mois de juillet et août 2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie la démarche des Offices municipaux d'habitation de La Pocatière, de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant en ce qui a trait au refus du projet de regroupement avec Kamouraska Est tel que présenté lors de la vidéoconférence du 19 juin 2020;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite que le projet pilote de regroupement se réalise tel qu'accepté dans la lettre de la Société d'habitation du Québec datée du 22 octobre 2019;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à la Société d'habitation du Québec de reconsidérer sa position quant au regroupement des OMH du Kamouraska Ouest.

159-09-2020

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière transmette une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel et au ministre des Finances M. Éric Girard.

160-09-2020

**INCITATIF À LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES RÉGIES PAR LE RÈGLEMENT Q2R22**

CONSIDÉRANT la résolution n° 177-09-2012 adoptée par le conseil municipal pour un incitatif financier à la mise en conformité au Q2R22 des résidences isolées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 1 000 \$ accordé depuis 2012 est en lieu d'être indexé;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière modifie le montant d'incitatif à 1 100 \$ et rétroactif au 1^{er} janvier 2020.

En raison d'un conflit d'intérêts, madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

161-09-2020

**DEMANDE DE COMMANDITE SOUPER GASTRONOMIQUE « FORMULE CHIC
POUR EMPORTER »**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise une commandite de 75 \$ pour l'activité du souper gastronomique organisé par le Club Lions de La Pocatière en collaboration avec la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière.

162-09-2020

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB – DON

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise un don de 75 \$ au Centre prévention suicide du KRTB.

163-09-2020

AUTORISATION DE DÉPENSE –PLOMBERIE PASCAL DUMAIS INC.

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la résolution n° 228-11-2019 concernant *L'OCTROI DE CONTRAT COMPTEUR D'EAU*;

CONSIDÉRANT la facture n° 37165 qui s'élève au montant de 12 953.09 \$ taxes incluses pour 25 compteurs d'eau installés et 16 compteurs d'eau sans installation, en lien avec le contrat ci-haut;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

164-09-2020

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **348 309.27 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

VARIA

165-09-2020

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
la levée de l'assemblée à 20 h 19.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE
COMPTES À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2020

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2020 - AOÛT	35 124.73 \$
Double Impact	Ménage août	431.16 \$
La Capitale	Assurances août	2 890.67 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	142.89 \$
Bell Canada	Administration	431.65 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	1 164.58 \$
Visa Desjardins	Masques, bacs à rangement, etc.	202.36 \$
Virgin Mobile	Cellulaire monsieur le maire	46.52 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 447.54 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 529.11 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		53 411.21 \$
LE PLACOTEUX	Appels d'offres	375.49 \$
PERMA LIGNE	Ligne simple continue	3 643.10 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Asphalte récup. + heures pelle	4 461.43 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Pièces pour le Sterling	54.75 \$
PLOMBERIE PASCAL DUMAIS	Compteurs d'eau	12 953.09 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération	2 590.89 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	15.00 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Ponceaux	1 333.04 \$
LES PETROLES B. OUELLET	Diesel	3 706.08 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	1 762.57 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte, manchons, ciment, etc.	829.07 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Pierre nette bleu	233.09 \$
LOCATION J C HUDON INC	Location machinerie, fer, etc.	888.79 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires professionnels	845.07 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	Sacs ordures et ampoule	38.41 \$
PNEUS LEVESQUE	Roue du western	23.00 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	857.18 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	Installation aqueduc + cartouche	224.34 \$
VILLE DE LA POCATIERE	Eau, entente loisir 2e versement	59 372.62 \$
VITRES D'AUTOS LA POCATIÈRE	Miroir porte GM	52.37 \$
BASE 132	Enveloppes	425.41 \$
CLAUDE DIONNE	Heures pelle	735.84 \$
BUROPLUS	Lexmark et Canon	216.70 \$
CARQUEST LA POCATIERE	Masques + pièces machinerie	209.19 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde internet	54.03 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement	68.65 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.	Pièces pour le Sterling	178.10 \$
M.R. BOUCHER	Pièces pour bris d'aqueduc	927.48 \$
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	Taxes scolaires	1.39 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	6 936.28 \$
NORDA STELO INC	Plan d'intervention renouv. Conduites	1 072.43 \$
EXCAVATION AL-DO DIONNE 2020	Pelle mécanique	294.34 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	Asphalte	5 257.50 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien des chemins de fer	1 837.00 \$
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	Réparation du pavage	4 024.13 \$
MRC DE KAMOURASKA	Radio, quote-part, poste	57 117.00 \$
POSTES CANADA	Communiqué d'août	101.32 \$
SEAO CONSTRUCTO	Appels d'offres	192.09 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence GM et RAM	504.37 \$
MINISTRE DES FINANCES	Services de la SQ - Année 2020	120 405.00 \$
WURTH CANADA LIMITED	Outil	80.43 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		294 898.06 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		348 309.27 \$